



REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2022

PV N. 5

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUFOSET Alexandre – DUGENY RODOLPHE-COUTURAUD CORENTIN - OLIVIER FRACHET - Christian BALESTRAT

EXCUSES : MM RADIN SAMUEL- VILLENEUVE MICHEL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle a toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

CATÉGORIE U15

U15 D1 poule A

MATCH N° 51806.1 : SA Le Palais/VIENNE 1 / Aurence-Roussillon 1.

Pris note du forfait de l'équipe de Aurence Roussillon.

RÉSULTAT : SA Le Palais/VIENNE : 3 (3points) / Aurence-Roussillon : 0 (-1point)

Le club de Aurence Roussillon sera débité de la somme de 22 € pour son 1^{er} forfait.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

U15 D2 Poule A :

MATCH N° 51932.1 : **US Nantiat – Foot Sud/La croissille** prévu le 24/09/22 à Nantiat et en accord avec les 2 clubs, le match et inversé et se jouera à Saint Genest sur Roselle à 15h .

UU15 D2 Poule B :

MATCH N°51928.1 Ent AFP/Auren-Rous / Fun 87 du 17/09
Pris note du forfait de l'Ent AFP/Aurence Roussillon.

RÉSULTAT : Ent AFP/Auren-Rous : 0 (- 1 pt) / Fun 87 : 3_(3 pts)

Le club de l'ENT AFP/Aurence Roussillon sera débité de la somme de 22 € pour son 1^{er} forfait.

CATÉGORIE U17

Engagé U17 D1 :

MATCH N°51866.1 : **Limoges Alouette FC RG 1 / Sc Verneuil/VIENNE 1** prévu le 17/09 se jouera le 21/09 à 19h.

U17 D2 poule B :

MATCH N° 51385.1 **AS St Junien / Limoges Bastide**
Pris note du forfait de US Limoges Bastide.

RÉSULTAT : AS St Junien : 3 (3 points) / Limoges Bastide : 0 (-1 point)

Le club de l'US LA BASTIDE sera débité de la somme de 22 euros pour son 1^{er} forfait.

MATCH N° 51386.1 : **Ent Isle/Condat / GJ Fun 87 HL** du 17/09.
Pris note du forfait de l'Ent Isle/Condat.

RÉSULTAT : Ent Isle/Condat : 0 (-1point) / GJ Fun 87 HL : 3 (3 points)

Le club de l'Ent Isle/Condat sera débité de la somme de 22 euros pour son 1^{er} forfait.

MATCH N° 51387.1 **Limoges AFP / AS Folles** du 17/09
Pris note du forfait de Limoges AFP.



RÉSULTAT : Limoges AFP : 0 (-1 point) / AS Folles 3 (3 points)

Le club de Limoges AFP sera débité de la somme de 22 € pour son 1^{er} forfait.

Critérium U15 foot à 8 :

La commission des jeunes rappelle aux clubs qu'ils peuvent encore s'inscrire au critérium U 15 à 8 **jusqu'au 30 septembre**.

Coupe U19 :

A ce jour 4 équipes inscrites.

Coupe U17 :

Tirage du tour préliminaire le 4/10/22 durant la réunion de la Commission.

Tour préliminaire le 22 octobre 2022

25 équipes engagées

Coupe U15 :

Tirage du tour préliminaire le 4/10/22 durant la réunion de la Commission.

Tour préliminaire le 12 novembre 2022

33 équipes engagées

Fin de séance 19h00

Prochaine réunion de la Commission des jeunes : le mardi 27 septembre à 18h

Le Président

M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire

M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI